FDC 17
CHASSEURS
EN CHARENTE-MARITIME



Nos réf :

FT/MP/2026

Objet :

Jachères FS

Saint Julien de l'Escap,

Dossier suivi par Franck THOMAS

Madame, Monsieur,

Sur vos terrains agricoles faisant l'objet d'une déclaration PAC ou non, la Fédération des chasseurs vous propose d'implanter un couvert Faune Sauvage pour valoriser votre terrain.

Entre autres deux types de couverts mellifères pluriannuels : « Luzerne-Sainfoin-Trèfle », « Trèfle blanc, mélilot lotier, sainfoin », sont à votre disposition à titre gratuit dans la limite de 5 hectares par commune. Ces deux couverts seront composés de cinq variétés correspondantes à la réglementation PAC.

Il vous suffit de compléter et de signer le bon de commande de semences ci-joint et nous le retourner **avant le 31 décembre**.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Christophe BOUYER

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
Saint-Julien-de-l'Escap BP 64 17414 Saint Jean d'Angély Cedex
05 46 59 14 89 - fdc17@chasseurs17.com
Association loi 1901 - www.chasseurs17.com

Bon de commande Jachères Environnement et Faune Sauvage

À retourner **avant le 15 décembre**

à la Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime
Saint-Julien-de-l'Escap BP 64 - 17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex

Identification des demandeurs

Exploitant agricole ou Propriétaire de la parcelle

Nom de la société (si EARL, GAEC…) :_____

Nom – Prénom :_____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

N° PACAGE : 017_____

ACCA ou Chasse Privée

Nom ACCA / Chasse Privée :_____

Nom – Prénom du président : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Financements

Pour les ACCA et Chasses Privées Adhérentes avec le contrat de service – parcelle en gel PAC :

• La Fédération des Chasseurs fournit gratuitement chaque année jusqu'à 5 hectares de semences de couverts faune sauvage ou mellifère. Au-delà, les semences sont à la charge de l'ACCA ou de l'agriculteur.

• Pour 1 hectare de couvert faune sauvage ou mellifère implanté, la fédération des chasseurs peut offrir 20 ares de semences de jachère fleurie.

• Pour l'ACCA qui souhaite implanter des jachères fleuries sans avoir commandé de semences de couverts faune sauvage, les semences de jachères fleuries seront facturées à prix coûtant à l'ACCA ou à l'agriculteur.

Pour les parcelles hors gel PAC : Les semences sont fournies gratuitement sans limites de surfaces.

Les couverts et leurs intérêts

	Couverts faune sauvage
	Couverts mellifères
	Couverts fleuris

Couverts annuels

Composition du couvert	Espèces visées	Parcelle déclarée en gel PAC	Commande de semences à la FDC17	N° îlot PAC ou réf. Cadastrales pour les parcelles hors gel	Surface à implantée (en hectare)
Spécial petits gibiers (millet, sarrasin, moha, sorgho…)		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Maïs et sorgho grain		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Avoine, choux et sarrasin		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Moha et sorgho grain		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Moutarde, phacélie et sarrasin		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Centaurées, cosmos et zinnias, soucis		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		

Les couverts annuels ne peuvent pas être implantés le long des cours d'eau

Couverts pluriannuels

Composition du couvert	Espèces visées	Parcelle déclarée en gel PAC	Commande de semences à la FDC17	N° îlot PAC ou réf. Cadastrales pour les parcelles hors gel	Surface à implantée (en hectare)
Fétuque et dactyle		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Luzerne		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Luzerne et dactyle		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Ray grass anglais et trèfle blanc nain		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Luzerne, sainfoin et trèfle de perse (sols calcaires)		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		
Trèfle blanc, mélilot, lotier, sainfoin (sols acides)		❑Oui ❑Non	❑Oui ❑Non		

Fait à _____ **Le** ____ / ____ / _____

Signature de l'Agriculteur ou du Propriétaire
(si parcelle privée autre que communale)

Signature du Président d'ACCA ou de la Chasse Privée
(obligatoire)

Signature du Maire
(pour les parcelles appartenant à la commune et à titre informatif pour les couverts fleuris uniquement)